

# NOUVEAU MOTO CLUB DE MUNSTER

Créé en 1965 - Affilié à la Fédération Française de Motocyclisme N°0620 SIRET  
Agrément Jeunesse et Sports N° 03/83-68-S Inscrit au Tribunal de MUNSTER, Volume IV, N° 138  
Membre du Comité départemental des sports et loisirs moto - Siret 837 607 696 00015

COURSE DE COTE INTER MOTOS ANCIENNES DES 13 et 14 JUILLET 2019 au GASCHNEY,  
INTER-OLDTIMER MOTORRADBERGRENKEN am 13 und 14 JULI 2019 im GASCHNEY  
INTERNATIONAL OLDTIMER RACE on JULY 2019 - 13 and 14 to GASCHNEY  
MUHLBACH SUR MUNSTER (68) FRANCE / FRANKREICH

## RÈGLEMENT PARTICULIER 2019

### 1. ORGANISATION :

Le NOUVEAU MOTO CLUB DE MUNSTER organise les 13 et 14 juillet 2019 la 29<sup>ème</sup> course de côte moto ancienne (FIM EUROPE) du GASCHNEY à MUHLBACH sur MUNSTER.

Ce règlement a été approuvé par la Fédération Française de Motocyclisme. Les prescriptions du Règlement Sportif International des courses de régularité sont applicables à cette épreuve inscrite en FIM EUROPE. Numéro de l'Epreuve FFM-ZUE 2019 : 126.

### 2. DÉFINITION :

Dates et lieu : 13 & 14 juillet 2019 Gaschney (Munster 68) Organisation NMC Munster  
Longueur : 2700m  
Largeur moyenne : 7m  
Dénivellation : 258m  
Pente moyenne : 9,6%  
Lieu : D 310 entre le restaurant Braunkopf et le Gaschney

### 3. NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Motos Historiques solo : maximum 200  
Side-car Historiques : maximum 50.  
Motos et side-car diesel en régularité : maximum 10  
Démonstration : maximum 30 véhicules. (aucun classement)  
L'organisateur se réserve le droit de clore les engagements dès que le nombre limite est atteint sauf en Championnat de France.

### 4. CAPACITÉ :

Épreuve FIM Europe  
(ZUE), inscrite au calendrier F.I.M. Europe et FFM.  
Épreuve comptant pour le Championnat d'Europe, de France et de Suisse FHRM et FMS de motos anciennes.

### 5. CATÉGORIES DE COURSE MOTOS ET SIDE CAR CLASSIQUES :

#### Classement pour le championnat de France 2019 :

Classe 1 : 1) Vintage : Motos solo de l'origine à 1949 en régularité.  
2) Post Vintage de 1950 à 1995 en régularité

Classe 2 : Side cars avec motorisation de l'origine à 1995 en régularité.

Classe 3 : Motos solos de moins de 500cm<sup>3</sup> avant 1983 en vitesse.

Classe 4 : motos solos de plus de 500 cm<sup>3</sup> avant 1983 en vitesse.

Classe 5 : Motos solos de moins de 500cm<sup>3</sup> de 1984 à 1995 en vitesse.

Classe 6 : motos solos de plus de 500 cm<sup>3</sup> de 1984 à 1995 en vitesse.

Classe 7 : Side cars avec motorisation de l'origine au 31-12- 1995, sortie avant- Vitesse.

FHRM Vintage Bergmeisterschaft 2019 jusqu'à - bis 1949 en régularité.

FHRM Vintage Bergmeisterschaft 2019 Solo à partir de 1950 jusqu'à 400cm<sup>3</sup> en régularité.

FHRM Vintage Bergmeisterschaft 2019 Solo à partir de 1950 plus de 400cm<sup>3</sup> en régularité.

FHRM Vintage Bergmeisterschaft 2019 Side car - Seitenwagen jusqu'à - bis 1976 en régularité.

Swiss Moto Legend Trophy Solo 2019 : de 1977 à 1999 en régularité.

Swiss Moto Legend Trophy Side Car 2019 : de 1977 à 1999 en régularité.

Classe Motos Diesel ou électriques : Prototypes, motos ou side-car propulsés par un moteur diesel.

Classe Démo : Pas de classement, motos diverses.

Classement en régularité : différence de temps entre 2 montées - Gleichmäsichkeit

Classement en vitesse : meilleur temps des deux montées - Geschwindigkeit

Définition « vitesse et régularité » article 16

## **6. CONCURRENDS :**

Dans chaque catégorie, les participants français et étrangers concourront pour le même classement.

Les pilotes suisses auront un classement à part pour leur championnat FMS - F H R M et SMLT.

Les pilotes étrangers devront avoir une autorisation de leur fédération respective. Des licences à la journée peuvent être prises sur place, il faut présenter un certificat médical de moins d'un an.

## **7. ENGAGEMENTS :**

Les formulaires d'inscription, demandes d'engagement sont téléchargeables sur le site web du club : [www.nmcmunster.jimdo.net](http://www.nmcmunster.jimdo.net)

Ouverture dès le mois de février 2019.

Le montant de l'engagement est de 120€ + 10€ de location de transpondeur (sauf Championnat de France 110€ avec transpondeur compris), les 10€ seront à payer lors du contrôle administratif.

Chaque concurrent pourra s'inscrire dans une ou deux catégories, avec une ou 2 motos ou side-car, il peut s'inscrire en régularité et en vitesse. En cas d'inscription dans 2 catégories, un supplément de 60€ + 10€ pour le 2<sup>ème</sup> transpondeur seront demandés, les 10€ seront à payer lors du contrôle administratif.

En Championnat de France le montant de l'engagement est fixé à 110€, en cas d'inscription dans 2 catégories, un supplément de 55€ sera demandé.

Chaque machine ne pourra être conduite que par un seul pilote.

Un pilote peut inscrire 2 motos en vitesse, 2 en régularité ou 1 en régularité et 1 en vitesse, le pilote ne peut pas inscrire 2 motos dans la même catégorie.

## **8. INSCRIPTIONS :**

Les formulaires d'inscription, demandes d'engagement sont téléchargeables sur le site web du club : [www.nmcmunster.jimdo.net](http://www.nmcmunster.jimdo.net)

L'inscription doit parvenir au club avant le 22 juin 2019, le cachet de la poste faisant foi.

Le montant du droit d'engagement est de 120 € (sauf Championnat de France 110€) pour tous les pilotes français et étrangers, les pilotes FMS-FHRM Suisses qui payent directement à leur groupement, qui sont reversés au NMC Munster.

Les demandes d'inscription transmises à l'adresse ci-dessous doivent obligatoirement être accompagnées d'un chèque de 120 € ou 180€ si inscription dans 2 catégories, libellé au nom du Nouveau moto Club de Munster, les pilotes suisses envoient le paiement à la banque mentionnée sur l'engagement, titre de versement bancaire (Izahlgschihn).

Les engagements sont à envoyer à l'adresse ci-dessous.

Adresse :

SCHICKEL Jean-Marc  
6 grand'rue 68380 Breitenbach  
Email : jmschickel@gmail.com  
tél portable : +33 611 60 22 68

Toute demande d'engagement non accompagnée du règlement, par chèque ou par virement, ne sera pas prise en considération.

Les engagements parvenus après les 21 jours seront majorés de 30€.

## **9. CONFIRMATION D'ENGAGEMENT :**

Chaque engagement retenu sera confirmé 4 à 6 <sup>2</sup> jours avant la course. Pour les championnats de

France et de Suisse les N° de course sont attribués à l'année. Du fait de leur inscription, les coureurs adhèrent sans restriction à la réglementation générale des courses de côte ainsi qu'au règlement particulier de l'épreuve dont ils reconnaissent avoir pris connaissance.

## **10. VÉRIFICATIONS**

- **Lieu** : Défini par l'organisateur, près du parc des coureurs.

- **Administratives et techniques** : le vendredi de 16h à 18h30, le samedi de 8h à 11h30 ou le dimanche matin de 7h à 8h.

Tous les concurrents doivent d'abord effectuer le contrôle administratif avant de passer au contrôle technique.

Pour les motos admises au championnat de France, il faut se référer au règlement du Championnat de France FFM de motos anciennes en Courses de côtes 2019.

Le contrôle technique comprend les vérifications suivantes :

- le niveau sonore maximal est de 102 décibels, mesure par la méthode FIM.
- la moto ou side car.
- la combinaison qui doit être d'un seul tenant, (Obligatoire depuis 1995)
- la plaque dorsale homologuée avec l'agrément 1621-2 (Obligatoire depuis 1993)
- le casque aux normes en vigueur, ECE 05- P, les casques Jet sont interdits.

## **11. ENTRAÎNEMENTS :**

- **libres et chronométrés pour les coureurs engagés** : samedi de 14 à 18h et dimanche de 8h30 à 10h.

Les concurrents devront effectuer leurs montées dans l'ordre des classes et des numéros.

Les essais en dehors des horaires prévus sont strictement interdits sous peine de mise hors course sans aucun recours.

## **12. COURSE :**

**Première manche** : dimanche 14 juillet 2019 à partir de 10h15.

**Deuxième manche** : dimanche 14 juillet 2019 à partir de 14h.

**Fin de course** prévue pour 17h30.

**Remise des prix** vers 18h30.

## **13. DÉPART :**

Le départ se fera moteur en marche toutes les 20 à 30 secondes selon les directives du directeur de course, au feu vert.

Un seul faux départ, dans la ligne des 15m, sera toléré par manche.

## **14 ARRIVÉE :**

L'arrivée sera jugée par transpondeur, une boucle est placée sur la bande blanche ARRIVÉE.

Au passage de la ligne d'arrivée les pilotes devront immédiatement ralentir à 50km/h puis regagner le parc des coureurs qui se situe après l'arrivée sur le parking du Gaschney.

## **15 DESCENTE MOTO :**

Ces Groupes peuvent être modifiés par la direction de course en fonction des besoins.

Tous les pilotes se regroupent au parc de descente par groupe comportant plusieurs classes ensemble, dès l'annonce faite par le speaker.

Les groupes peuvent être modifiés par la direction de course.

**GROUPE 1** : classe 1, FHRM Solo bis 1949, Swiss Moto Legend Solo, double monte autre classe

**GROUPE 2** : FHRM Solo ab 1949, Classe 2, Classe 7 et 8, side-car FHRM, Swiss Moto Legend side car.

**GROUPE 3** : Championnat de France : Classe 3, classe 4, Classe 5, Classe 6, Classe 7 et Classe 8.

**GROUPE 4** : Hors Championnat : Classe 3, Classe 4, Classe 5, Classe 6 double monte autre classe, motos diesel, motos électriques.

Tout pilote n'étant pas prêt pour la descente sera sanctionné par la mise hors course pour la montée, dès lors que le directeur de course aura fermé la route derrière lui pour la descente des motos.

La descente s'effectuera sous l'escorte de 2 véhicules, un commissaire à l'avant à moto ou en voiture, le directeur de course fermant la marche.

**Les concurrents devront être casqués pour la descente.**

## **16 CLASSEMENTS :**

Le classement par épreuve des catégories solo classe 1.1 et 1.2 et side-car classe 2, véhicules diesel et électriques ainsi que tout le championnat FHRM sera établi en tenant compte de la plus petite différence de temps réalisée entre les deux manches. (Régularité).

Pour les catégories solos classe 3, 4,5,6 et side car classe 7 le classement par épreuve se fera au meilleur temps des 2 manches (Vitesse) (Scratch des 2 montées). Pour être classé il faut avoir effectué au moins une montée.

En cas d'ex-aequo parfait sur une épreuve (après épuisement du mode de départage habituel tenant compte des temps en millième de seconde, en régularité ou en vitesse selon les catégories, c'est le pilote ayant couru avec la machine la plus ancienne qui sera déclaré vainqueur.

Le championnat de France 2019 compte 6 épreuves, pour être classé au championnat de France il faudra avoir participé à 1 épreuve (classement pour les points au championnat).

Pour être récompensé au classement final il faut avoir participé à la moitié des épreuves plus une (classement pour la remise des prix).

## **17 PRIX :**

Aucune prime de départ ni d'arrivée ne sera versée à l'occasion de ces épreuves.

## **18 Attributions des points en Championnat de France :**

Les points sont attribués de la manière suivante :

1 <sup>er</sup> : 25 points	5 <sup>ème</sup> : 11 points	9 <sup>ème</sup> : 7 points	13 <sup>ème</sup> : 3 points
2 <sup>ème</sup> : 20 points	6 <sup>ème</sup> : 10 points	10 <sup>ème</sup> : 6 points	
14 <sup>ème</sup> : 2 points			
3 <sup>ème</sup> : 16 points	7 <sup>ème</sup> : 9 points	11 <sup>ème</sup> : 5 points	15 <sup>ème</sup> : 1 point
4 <sup>ème</sup> : 13 points	8 <sup>ème</sup> : 8 points	12 <sup>ème</sup> : 4 points	

Les points attribués lors de la dernière épreuve sont doublés.

## **19 COUPES :**

Toutes les catégories : 3 coupes, si le nombre de partant est au moins égal à 10, sinon 1 coupes.

Classement scratch régularité : 3 coupes.

Classement scratch féminin : 3 coupes

Classement scratch vitesse : 3 coupes.

## **20 RÉCLAMATIONS :**

Se reporter au règlement fédéral des courses de côtes 2019.

## **21 AFFICHAGE DES RÉSULTATS :**

Un tableau d'affichage sera installé dans le parc des coureurs, son responsable sera en liaison avec le chronométrage de la ligne de départ.

## **21 PARC DES COUREURS :**

Le parc des coureurs est praticable par temps de pluie, son revêtement est en dur. Tous les pilotes sont priés de respecter leur emplacement indiqué par le responsable du parc.

## **22 DISTRIBUTION DES PRIX :**

La distribution des prix se fera le dimanche soir 60 minutes après la publication des résultats.

## **23 ASSURANCE :**

L'organisateur a contracté une assurance VTM pour l'organisation de la course chez Gras Savoye (Obligatoire pour avoir l'arrêté de la préfecture).

## **23 OFFICIELS :**

Directeur de course : Jeannot Pinnau - licence FFM 2017 ODC N°019594.

Arbitre :

Délégué : Thollas Patrick

Contrôle technique : LAPEYRADE Jean-Pierre Licence OCT2 FFM 2017 N° 014441

Commissaires sportifs : GASSERT Jacques, licence ODC FFM 2017 N° 011094, BATO Walter Licence ODC FFM 2017 N° 03141.

Commissaires de route : Schickel Philippe – Marie Noëlle Bonnamy – Steve Meyer, David Flesch,

**24 CORRESPONDANCE :** [Toute correspondance est à adresser à :](#)

***M. SCHICKEL Jean-Marc***

***6 grand rue***

***F-68380 Breitenbach***

***Tél Portable : +33 611 60 22 68***

***Ste web : [www.nmcmunster.jimdo.net](http://www.nmcmunster.jimdo.net)***

***Email : [jmschickel@gmail.com](mailto:jmschickel@gmail.com)***